

Mourad
Guellaty



45, Avenue de la république, La Marsa B.P 2070
Téléphone : + 216 71 740 131 / + 216 71 740 231
Fax : + 216 71 740 197

E-mail : contact@cabinetguellaty.com



CNBA *member of UHY International*

Tour Narcisse App.4/8 - Avenue du Japon - Montplaisir 1073 - Tunis
Tél: 71 951 212 - 71 951 058
Fax: 71 901 864
Email: cnba@tunet.tn

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
ICF – SA
EXERCICE CLOS A LA DATE DU 31 DECEMBRE 2015**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor", comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 70 784 058 TND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 611 532 TND.

1) Responsabilité de la direction

Nous avons audité les états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des

méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière la société "Les Industries Chimiques du Fluor", ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir une conséquence sur notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Fait à Tunis le 6 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad GUELLATY

CNBA

Représentée par

Islem RIDANE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs à 2015 :

1.1. Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 12 007 359 dinars dont 1 947 147 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2015 s'élèvent à 756 902 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

1.2. Crédit auprès d'ATTIJARI BANK :

Dans le cadre de son plan d'investissement, la société a obtenu un crédit auprès d'ATTIJARI BANK pour un montant de 5 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur cinq ans à un taux d'intérêt égal à TMM+0,85% contre un nantissement de titres. L'encours de ce crédit s'élève à 2 300 000 dinars dont 1 000 000 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts relatives à cet emprunt constatées en 2015 s'élèvent à 167 053 dinars.

1.3. Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. L'encours de ce crédit s'élève à 8 830 556 dinars dont 2 077 778 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2015 s'élèvent à 369 771 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

2.1. Rémunération du Président Directeur Général :

La rémunération du Président Directeur Général, hors charges sociales, telle que visée à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales et telle qu'elle ressort des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015 se détaille comme suit :

Président Directeur Général		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
<i>Salaires Bruts</i>	160 044	-
<i>Solde de tout compte Brut</i>	101 752	-
<i>Autres avantages</i>	22 895	-
Total	284 691	-

Cette rémunération a été autorisée par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 25 Février 2016.

2.2. Montants servis aux administrateurs :

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2015 s'élève à 180 000 dinars.

En dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Tunis le 6 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad GUELLATY

CNBA

Représentée par

Islem RIDANE

SOMMAIRE

1. Le bilan	
1.1 Les actifs	6
1.2 Les capitaux propres et passifs	7
2. L'état de résultat	8
3. L'état de flux de trésorerie	9
4. Le tableau de passage des charges par destination aux charges par nature	10
5. Le schéma des soldes intermédiaires de gestion	11
6. Les notes aux états financiers	12

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2 015	2 014
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		837 433	834 048
Moins : amortissements		<834 022>	<833 380>
	3	3 411	668
Immobilisations corporelles		85 256 988	80 042 574
Moins : amortissements		<40 524 343>	<35 030 791>
	4	44 732 645	45 011 783
Immobilisations Financières		21 626 010	21 493 816
Moins : provisions		< 649 933>	<652 787>
	5	20 976 077	20 841 029
Total des actifs immobilisés		65 712 133	65 853 480
Autres actifs non courants	6	262 843	314 451
Total des actifs non courants		65 974 976	66 167 931
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		34 071 496	40 476 445
Moins : provisions		<565 275>	<450 612>
	7	33 506 221	40 025 833
Clients et comptes rattachés		11 704 025	5 307 065
Moins : provisions		-	-
		11 704 025	5 307 065
Autres actifs courants		3 951 342	5 480 888
Moins : provisions		-	-
	8	3 951 342	5 480 888
Placements et autres actifs financiers	9	129 092	137 334
Liquidités et équivalents de liquidités	10	4 681 548	4 550 528
Total des actifs courants		53 972 228	55 501 648
Total des actifs		119 947 204	121 669 579

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2015

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2015	2014
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 559 433
Autres capitaux propres		4 624 076	4 711 327
Résultats reportés		7 689 017	7 102 015
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		70 172 526	69 372 775
Résultat de l'exercice		611 532	3 617 003
Total des capitaux propres avant affectation	11	70 784 058	72 989 778
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	12	18 112 990	16 265 598
Provisions	13	1 906 341	1 856 322
Total des passifs non courants		20 019 331	18 121 920
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	16 745 778	23 224 081
Autres passifs courants	15	2 703 930	3 424 385
Concours bancaire et autres passifs financiers	16	9 694 107	3 909 415
Total des passifs courants		29 143 815	30 557 881
Total des passifs		49 163 146	48 679 801
Total des capitaux propres et des passifs		119 947 204	121 669 579

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2015

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 015	2014
Revenus		93 830 818	71 954 094
Coût des ventes	Tableau de passage	<85 112 134>	<62 780 027>
Marge brute		8 718 684	9 174 067
Autres produits d'exploitation	17	2 551 404	2 336 124
Frais de distribution	Tableau de passage	< 5 214 770>	<3 293 942>
Frais d'administration	"	< 2 776 215>	<2 623 661>
Autres charges d'exploitation	"	< 3 305 949>	<2 931 021>
Résultat d'exploitation		< 26 846>	2 661 567
Charges financières nettes	18	2 111 509	1 421 038
Produits financiers nets			-
Produits des placements	19	2 821 524	2 594 317
Autres gains ordinaires	20	37 807	52 393
Résultats des activités ordinaires avant impôts		720 976	3 887 239
Impôt sur les bénéfices		<109 444>	<270 236>
Résultats des activités ordinaires après impôts		611 532	3 617 003
Éléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		611 532	3 617 003
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		611 532	3 617 003

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2015
 (Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 015	2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		91 368 432	73 982 349
Encaissements reçus des débiteurs divers		930 973	793 869
Sommes versées aux fournisseurs		<75 718 191>	<62 288 784>
Sommes versées au personnel		<10 161 358>	<9 077 066>
Impôts sur les bénéfices		<102 559>	<100 275>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21	6 317 297	3 310 093
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<9 562 363>	<12 599 181>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		371 615	548 503
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		<100 000>	-
Encaissements / cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		<15 710>	<25 662>
Flux de trésorerie provenant du prêt ESSALAMA SICAF		2 798 255	2 884 906
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		<97 743>	<113 970>
Charges financières			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	22	<6 605 946>	<9 305 404>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<2 730 326>	<4 009 858>
Encaissements provenant des subventions		1 349 242	
Remboursement d'emprunts		<5 397 132>	<3 059 177>
Encaissements provenant des emprunts		7 660 000	6 590 000
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions		-	3 000 000
Encaissement en plus auprès des actionnaires		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	23	881 784	2 520 965
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	24	<462 115>	594 787
Variation de trésorerie		131 020	<2 879 559>
Trésorerie au début de l'exercice		4 550 528	7 430 087
Trésorerie à la clôture de l'exercice		4 681 548	4 550 528
Variation de trésorerie		131 020	<2 879 559>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements & Provisions	Autres charges	Production déstockée
Coût des ventes	85 112 134	65 980 518	7 314 326	5 491 740	890 646	5 434 904
Frais de distribution	5 214 770		524 741		4 690 029	
Frais d'administration	2 776 215	95 625	2 107 819	86 672	486 099	
Autres charges	3 305 949	237 722	724 223	823 545	1 520 459	
Total	96 409 068	66 313 865	10 671 109	6 401 957	7 587 233	5 434 904

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes		2015	2014
Revenus et autres produits d'exploitation	93 830 818						
Production stockée	-	Déstockage de production	5 434 904				
Production immobilisée	37 605						
Total	93 868 423	Total	5 434 904	Production		88 433 519	76 112 316
Production	88 433 519	Achats consommés	66 313 865	Marge sur coût matières		22 119 654	17 000 082
Marge commerciale	-	Autres charges externes	7 587 233				
Marge sur coût matières	22 119 654						
Subventions d'exploitation	87 251						
Produits divers ordinaires	804 068						
Total	23 010 973	Total	7 587 233	Valeur ajoutée brute		15 423 740	12 005 848
Valeur ajoutée brute	15 423 740	Impôts et taxes	-				
		Charges de personnel	10 671 108				
Total	15 423 740	Total	10 671 108	Excédent brut d'exploitation		4 752 632	2 802 896
Excédent brut d'exploitation	4 752 632	Insuffisance brute d'exploitation	-				
Autres produits ordinaires	128 528	Autres charges ordinaires	-				
Produits financiers	4 761 982	Charges financières	4 142 689				
Transfert et reprise sur charges	1 622 480	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	6 401 957				
		Impôt sur le résultat ordinaire	109 444				
Total	11 265 622	Total	10 654 090	Résultat des activités ordinaires		611 532	3 617 003
Résultat positif des activités ordinaires	611 532	Résultat négatif des activités ordinaires	-				
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-				
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-				
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables	-				
Total	611 532	Total	-	Résultat net après modifications comptables		611 532	3 617 003

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

En 2011, l'usine était en plein emploi de sa capacité normale de production conduisant l'incorporation de tous les frais généraux fixes de production au coût de production des stocks.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cours d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519 000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	2015	2014
Logiciels	429 643	426 258
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	837 433	834 048
Moins amortissements	<834 022>	<833 380>
	3 411	668

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	2015	2014
Terrains	1 552 435	1 552 435
Constructions	15 019 971	8 989 861
Installations techniques, matériel et outillage industriel	65 174 090	29 282 173
Matériel de transport	337 246	337 246
Autres immobilisations corporelles	2 895 292	2 832 304
Immobilisations en cours	277 954	37 048 555
Sous Total	85 256 988	80 042 574
Moins amortissements	<40 524 343>	<35 030 791>
	44 732 645	45 011 783

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements				Valeurs Nettes au 31/12/2015	
	Valeur au 31/12/2014	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur au 31/12/2015	Cumul au 31/12/2014	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice		Cumul au 31/12/2015
Logiciels	426 258	3 385	0	429 643	425 868	0	549	426 417	3 226
Brevets licences procédés	407 790	0	0	407 790	407 512	0	93	407 605	185
Immobilisations en cours	0	0	0	0	-	0	0	0	
Total des immobilisations incorporelles	834 048	3 385	0	837 433	833 380	0	642	834 022	3 411
Terrains	1 552 435	0	0	1 552 435	-	0	0	0	1 552 435
Constructions	8 989 861	6 030 110	0	15 019 971	6 550 636	0	539 387	7 090 023	7 929 948
Installations techniques, matériel et outillage industriel	29 282 173	35 915 057	23 140	65 174 090	25 788 964	23 140	4 743 930	30 509 754	34 664 336
Matériel de transport	337 246	0	0	337 246	311 664	0	17 328	328 992	8 254
Autres immobilisations corporelles	2 832 304	74 573	11 585	2 895 292	2 379 527	11 585	227 632	2 595 574	299 718
Immobilisations en cours	37 048 555	11 448 542	48 219 143	277 954	-	0	0	0	277 954
Total des immobilisations corporelles	80 042 574	53 468 282	48 253 868	85 256 988	35 030 791	34 725	5 528 277	40 524 343	44 732 645
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	80 876 622	53 471 667	48 253 868	86 094 421	35 864 171	34 725	5 528 919	41 358 365	44 736 056

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	2015	2014
Prêts au personnel	79 344	96 625
Participations*	21 183 821	21 083 819
Dépôts et cautionnements	362 845	313 372
Sous Total	21 626 010	21 493 816
Moins provisions	<649 933>	<652 787>
	20 976 076	20 841 029

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- POULINA GROUP	757	-
- Société de Ciment de Bizerte	110 101	65 875
- STB	388 575	434 901
- ENNAKL Automobiles	-	1 511
	649 933	652 787

Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2014	Acquisition 2015	Cession 2015	Valeurs historiques 2015	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2015	Provisions		
									31/12/2015	31/12/2014	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 429	-	-	12 409 429	3,97%	1 579 303	7,858	23,400	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,000	100,000	-	-	-
STE ALKIMIA	1 674 419	-	-	1 674 419	2,67%	51 940	32,238	46,436	-	-	-
STB	735 733	-	-	735 733	0,25%	63 200	11,641	5,493	388 575	434 901	<46 326>
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,000	10,000	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,000	10,000	150 000	150 000	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,000	50,000	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,03%	1 000	10,000	10,000	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,02%	5	100,000	100,000	500	500	-
STE DE STOCKAGE PETRELIERS *	500 000	-	-	500 000	27,78%	5 000	100,000	100,000	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	5,513	5,042	757	-	757
SOTRAPIL	196 010	1,67	-	196 012	0,61%	23 626	8,296	8,992	-	-	-
FCP MAXULA CROISSANCE	2 608	-	-	2 608	0,26%	26	100,312	100,312	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,498	3,029	110 101	65 875	44 226
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,01%	2 017	10,700	11,740	-	1 511	<1 511>
STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	-	100 000	-	100 000	20,00%	10 000	10,000	10,000	-	-	-
TOTAL	21 083 819	100 002	-	21 183 821					649 933	652 787	<2 854>

6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Désignation	2015	2014
Charges à répartir unité H2SO4	262 843	314 451
	262 843	314 451

7. STOCKS.

Désignation	2015	2014
Matières premières	10 086 495	11 189 441
Matières consommables	3 036 695	2 696 086
Emballages commerciaux	706 462	981 927
Produits finis	18 819 024	25 586 523
Produits en cours	22 763	22 469
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	1 400 058	-
	34 071 496	40 476 445
Moins provisions pour dépréciation *	<565 275>	<450 612>
	33 506 221	40 025 832

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	22 770	145 175
Provision pour dépréciation de matière première	238 776	1 161
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	303 729	304 277
	565 275	450 612

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	2015	2014
Débiteurs divers	8 441	50 864
Compte d'attente actif	541	152
Etat	3 745 094	5 297 055
Fournisseurs, avances sur commandes	87 222	83 518
Charges comptabilisées d'avance	5 471	24 899
Personnel, avances et acomptes	29 590	19 250
Produits à recevoir	69 835	-
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	3 951 342	5 480 888
Moins : provisions	-	-
	3 951 342	5 480 888

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	2015	2014
Prêt au personnel	129 092	137 334
	129 092	137 334

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	2015	2014
Certificats de dépôts	1 500 000	2 000 000
Banques (DT)	1 541 241	1 036 228
Banques (devises)	1 634 949	1 508 866
Caisses	5 358	5 434
	4 681 548	4 550 528

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2015 s'élèvent à 70 784 058 dinars contre 72 989 778 dinars au 31/12/2014 soit une baisse de 2 205 720 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2015 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2014	21 000 000	1 800 000	34 759 433	4 711 327	7 102 015	3 617 003	-	72 989 778
Modifications comptables 2014	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes après modifications comptables	21 000 000	1 800 000	34 759 433	4 711 327	7 102 015	3 617 003	-	72 989 778
Augmentation de capital souscrite appelée versée en 2015	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnaires capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	-	<2 730 000>	-	<2 730 000>
Affectation en réserves Légales	-	300 000	-	-	-	<300 000>	-	-
Affectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	587 002	<587 002>	-	-
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	<87 251>	-	-	-	<87 251>
Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	-	611 532	-	611 532
Modifications comptables 2015	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2015	21 000 000	2 100 000	34 759 433	4 624 076	7 689 017	611 532	-	70 784 058

12. EMPRUNTS.

Désignation		2015	2014
Empreint ATTIJARI BANK		1 300 000	2 300 000
Empreint BANQUE DE TUNISIE		10 060 212	10 990 598
Empreint BIAT		6 752 778	2 975 000
		18 112 990	16 265 598

13. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

		2015	2014
Provisions litiges pollution	(a)	452 316	332 762
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	934 788	1 004 324
		1 906 341	1 856 322

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination de cette provision.

14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation		2015	2014
Fournisseurs d'exploitation locaux		807 152	1 886 510
Fournisseurs d'exploitation étrangers		11 000 158	12 581 832
Fournisseurs d'immobilisations locaux		539 756	332 341
Fournisseurs d'immobilisations étrangers		-	1 043 522
Fournisseurs factures non parvenues		4 080 416	6 624 969
Fournisseurs, retenues de garantie		318 297	754 906
		16 745 778	23 224 080

15. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	2015	2014
Personnel et comptes rattachés	875 142	1 586 884
Etat et collectivités publiques	483 955	603 365
Produits constatés d'avance	149 597	141 928
Actionnaires dividendes à payer	3 007	3 655
CNSS et organismes sociaux	824 297	737 180
Créditeurs divers	367 931	351 373
	2 703 930	3 424 385

16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Désignation	2015	2014
Echéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK	1 000 000	1 000 000
Intérêts courus non échus sur emprunt ATTIJARI BANK	34 912	43 368
Echéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	1 947 147	1 782 267
Echéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	2 077 778	525 000
Crédit de préfinancement export	4 634 270	558 780
	9 694 107	3 909 415

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2015	2014
Revenus loyers	521 543	496 708
Production immobilisée	37 605	20 463
Transfert de charges sur immobilisations	71 904	524 259
Remboursements divers	92 067	113 304
Cessions diverses	2 935	600
Autres produits sur chargement et déchargement	175 185	129 444
Jeton de présence	1 500	4 625
Reprise de provision pour affaire pollution	146 496	233 074
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	195 983	87 849
- Stock matière première	-	183 227
- Stock pièces de rechange	547	6 462
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	249 679	297 866
Reprise de provision pour risque congés payés, prime encouragement et augmentation gouvernementale	885 000	94 926
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	87 251	54 150
Produits liés à une modification comptable	83 709	89 168
	2 551 404	2 336 124

18. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	2015	2014
Charges d'intérêts	1 308 999	993 985
Perte de change	2 788 677	2 882 251
Gain de change	<1 949 793>	<2 495 139>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	44 983	47 042
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<47 836>	<9 821>
Produits/Charges financières liées à une modification comptable	<33 521>	2 720
	2 111 509	1 421 038

19. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2015	2014
Placements	90 721	81 324
Dividendes	2 727 796	2 510 474
Produits sur prêts accordés au personnel	3 007	2 520
	2 821 524	2 594 317

20. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2015	2014
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	300	34
Intérêts créditeurs des comptes courants	15 185	18 217
Autres	22 322	34 142
	37 807	52 393

21. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/15 à 6 317 297 DT résulte de :

1) Encaissements :	92 299 405
- encaissements auprès des clients	91 368 432
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)	528 626
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)	402 347
2) Décaissements :	<85 982 108>
- décaissements d'exploitation	<85 982 108>

22. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à (6 605 946) DT au 31/12/2015. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements	3 344 060
- remboursement des prêts accordés au personnel	174 190
- produits des placements	91 308
- produits des participations dividendes reçus	2 690 262
- encaissements provenant de la session d'immobilisations et des avances sur commandes	371 615
- revenus des comptes courants	15 185
- produits des jetons de présence reçus	1 500
- encaissement provenant de la cession d'immobilisations	
2) Décaissements	<9 950 006>
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<9 562 363>
- prêts accordés au personnel	<189 900>
- acquisition immobilisation financière	<100 000>
- frais de banque	<97 743>

23. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à 881 784 DT au 31/12/2015 et ce détaillent comme suit :

1) Encaissements	9 009 242
- encaissement emprunt BIAT	5 855 556
- encaissement emprunt BANQUE DE TUNISIE	1 016 761
- échéance à moins un an empreint banque de TUNISIE	143 239
- échéance à moins un an empreint BIAT	644 444
- encaissement provenant des subventions	1 349 242
2) Décaissements	<8 127 458>
- dividendes payés	<2 730 326>
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	<756 902>
- intérêts sur emprunt ATTIJARI BANK	<132 141>
- intérêts sur emprunt BIAT	<369 771>
- intérêts couru sur financement	<43 368>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	<1 925 506>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt ATTIJARI BANK	<1 000 000>
- reclassement échéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	<1 169 444>

24. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2015 a engendré des gains de change sur les comptes bancaires de (462 115) DT.

25. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2015 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,667%
STE MARHABA INTERNATIONAL	389 355	18,526%
STE MARHABA BEACH	361 528	17,215%
SOHOTO HOTEL SALEM	101 360	4,827%
TOUR KHALAF	94 356	4,494%
COMPTOIRE NATIONALE DU PLASTIQUE	58 845	2,803%
MARHABA	23 355	1,111%
DRISS HICHEM	20 584	0,980%
MARHABA PALACE	7 483	0,356%
ESSALAMA SICAF	5 508	0,262%
DRISS M'HAMMED	348	0,016%
DRISS M'HAMMED BEN HICHEM	70	0,003%
LAKHDAR TLILI	35	0,002%
TIJANI BEN HMIDA CHELLI	35	0,002%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé au courant de l'exercice 2015, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAV pour un montant de 48 790 dinars
- des dividendes à recevoir décidés par la société MARHABA pour un montant de 69 835 dinars

26. ENGAGEMENTS.**Engagements de financement reçus**

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :

- Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2015 ;
- Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2015.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

27. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1^{er} Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.